

attestation n° 040E

émise le : 20 octobre 2017

valable jusqu'au : 20 octobre 2019

selon le dossier technique n° FPF/058/2

L'entreprise soussignée,

DAVID et FILS - Route de Charly - BP 18 - 02310 VILLIERS SAINT-DENIS

signataire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

□ **Qualité technique :**

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme labellisée et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

□ **Qualité environnementale :** met en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'

ADEME



- Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
- Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
- Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
- Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).

□ **Qualité sociétale :**

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l'**OPPBTP** La prévention BTP une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

□ **Qualité de service :**

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme :

REFLEX 68 et LOGOSS 98 : fenêtres et portes fenêtres en bois	
Ouverture : à la française ou oscillo-battant. Gamme à recouvrement. Jeu entre ouvrant et dormant : 12 mm	
Appui ou seuil bois avec nez rapporté. Sans soubassement.	
Essence en carrelés lamellés collés et/ou aboutés non traités et purgés d'aubier : CHENE	
Triple joint : 2 joints sur ouvrant (central et recouvrement intérieur) + 1 joint extérieur sur rejet d'eau aluminium (TB dormant)	
Ouverture à la française : 1 à 3 vantaux. Ouverture OB : 1 à 2 vantaux	

Nombre de vantaux	1	2	3
Hauteur tableau maxi	2,32 m	2,32 m	2,32 m
Largeur tableau maxi	0,80 m	1,60 m	2,40 m

	REFLEX 68	LOGOSS 98
Epaisseur ouvrant et dormant	68mm	98mm
Particularités	avec seuil aluminium, avec rejet d'eau en bois sur ouvrant ou rejet d'eau aluminium sur dormant	Sans seuil aluminium, Avec rejet d'eau aluminium sur ouvrant
Plage d'épaisseur du vitrage (mm)	Double : 24 à 34	Triple : 44 à 50

Normes de référence	Evaluation	Conform
NF P 23305 : spécifications techniques fenêtres, porte-fenêtres et châssis fixes en bois.	Examen sur plans et descriptifs.	OUI
NF EN 13307-1 et XP CEN/TS 13307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Chêne : produit sous certificat CTB-LCA pour une classe de service 3.	OUI
XP P 20-650 parties 1 et 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles men. – Pose vitrage en atelier	Examen sur plans et descriptifs.	OUI
FD P 20-651 : Durabilité des éléments et ouvrages en bois	Chêne (purgé d'aubier) : naturellement durable pour classe d'emploi 3.2. Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.	OUI
NF DTU 36.5 partie 3 – Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais.	OUI

Performances selon NF EN 14351-1 + A2

Classement AEV :	REFLEX 68 : Avec seuil aluminium et H≤2150mm : A*4 E*7B V*B3 - rapports d'essai FCBA n°404/09/258/404 et n°404/08/239/524 Avec seuil bois et H≤2320mm : A*4 E*7B V*C3 – rapport d'essai FCBA n°404/17/4-1 LOGOSS 98 : Avec seuil bois et H≤2250mm : A*4 E*7B V*C3 – rapport d'essai FCBA n°404/08/239/523
Forces de manœuvres :	Classe 1 – rapport d'essai FCBA n°404/17/4-1
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique) :	Classe 2 – rapport d'essai FCBA n°404/17/4-1
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	Satisfaisant - rapport d'essai FCBA n°404/17/4-1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	Satisfaisant à 350N - rapport d'essai FCBA n°404/17/4-1

Performances acoustiques - Porte-fenêtre 2 vantaux 2,18m x 1,45m (HxL)

Produit	Vitrage	R _{A,tr}
REFLEX 68 – entièrement vitrée et seuil aluminium	4/20argon/4Fe	27 dB si surface ≤ 2,7m ² selon annexe B de EN14351-1
	4/18argon/6Fe	31 dB rapport FCBA n°404/08/217/1
	4/20argon/10Fe	34 dB rapport FCBA n°404/09/217/2
	8/16argon/10Fe	35 dB rapport FCBA n°404/09/249/4
LOGOSS 98 – entièrement vitrée et seuil bois	4Fe/16argon/4/16argon/4Fe	27 dB si surface ≤ 2,7m ² selon annexe B de EN14351-1
	8Fe/16argon/4/16argon/6Fe	36 dB rapport FCBA n°404/08/217/3
	10Fe/12arg/4/12arg/44.2sil	37 dB rapport FCBA n°404/09/249/3

Performances Thermo-Optiques : U_w / S_w^c / Tl_w

Exemples de performances sur la base du rapport FCBA n° FPF/058/2		Fenêtre 2 vantaux 1,48m x 1,48m (HxL)	Porte-fenêtre 2 vantaux 2,18m x 1,48m (HxL) sans soubassement seuil aluminium
REFLEX 68	U _g =1,2W/(m ² .K), Intercalaire warm-edge inox	U_w = 1,6 W/(m².K)	U_w = 1,5 W/(m².K)
	U _g =1,2W/(m ² .K), intercalaire aluminium	U_w = 1,7 W/(m².K)	U_w = 1,7 W/(m².K)
LOGOSS 98	U _g =0,6W/(m ² .K), Intercalaire warm-edge inox	U_w = 1,1 W/(m².K)	U_w = 1,0 W/(m².K)
	U _g =0,6W/(m ² .K), intercalaire aluminium	U_w = 1,2 W/(m².K)	U_w = 1,1 W/(m².K)

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **20 octobre 2017** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.chartes21.com (onglet « Menuiseries21 ») et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise
signataire



7/9 rue La Pérouse
75784 PARIS cedex 16
tél. 33 (0)1 40 69 57 40
fax. 33 (0)1 40 69 57 41